

ARRÊTÉ

portant approbation du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques de la Somme

LE PRÉFET DE LA SOMME CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

- Vu le Code Général des collectivités territoriales, parties législative et réglementaire ;
- Vu le Code la Sécurité Intérieure notamment son article L.731-2 ;
- Vu le décret du 13 juillet 2023 portant nomination du préfet de la Somme, Monsieur Rollon Mouchel-Blaisot à compter du 24 juillet 2023 ;
- Vu la circulaire NOR/ INTE 19362332C du 29 janvier 2020 portant actualisation du guide méthodologique d'élaboration du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°P-18-104 du 25 juillet 2018 portant approbation du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques de la Somme ;
- Vu l'avis favorable du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCDSPV) du 6 décembre 2023 ;
- Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial (CST) du 7 décembre 2023 ;
- Vu l'avis favorable de la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) du 8 décembre 2023 ;
- Vu l'avis favorable de l'Assemblée Délibérante du Conseil Départemental du 12 décembre 2023 ;
- Vu l'avis conforme du Conseil d'Administration du SDIS de la Somme du 19 décembre 2023 ;
- Sur proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet ;

ARRÊTENT

Article 1er. – Le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (S.D.A.C.R) de la Somme 2024-2028 est arrêté conformément au document joint en annexe.

Article 2. – L'arrêté préfectoral n°P-18-104 du 25 juillet 2018 concernant la révision du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques de la Somme 2018-2022 est abrogé.

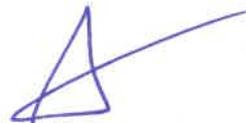
Article 3. – Conformément à l'article R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4. – Le Secrétaire Général de la Préfecture, le sous-préfet, directeur du cabinet, le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme, le Directeur Départemental des services d'incendie et de secours de la Somme sont chargés, chacun en ce qui les

concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

Amiens, le 5 JUIN 2024

Le préfet,



Rollon MOUCHEL-BLAISOT